



L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ABATTOIRS

et son articulation avec les Commissions
interrégionales des abattoirs

10/04/2013



HISTORIQUE DE L'ONA

- **Décret du 30 décembre 2009 modifiant le Code rural:**
« Art. D. 654-8 – Il est créé un observatoire des établissements d'abattage dans les conditions définies par arrêté des ministres chargés de l'agriculture et des collectivités territoriales. »
- **Arrêté du 9 février 2012 :**
 - Composition
 - Missions
 - Mode de fonctionnement

COMPOSITION (1/2)

- **16 représentants des secteurs agricoles et agro-alimentaires :**
 - 5 production agricole : 3 FNSEA, 1 CR, CP
 - 2 mise en marché : FFCB et Coop de France
 - 2 interprofessions : Interbev et Inaporc
 - 5 industries des viandes : SNIV, FNICGV, FNEAP, FIA, CNADEV
 - 2 Commerce et distribution : CFBCT, COOBOF
- **3 autres membres représentant :**
 - les collectivités locales propriétaires d'abattoirs
 - les salariés des abattoirs publics et privés
 - les associations nationales de consommateurs

COMPOSITION (2/2)

- **9 représentants des pouvoirs publics**
 - **MAAF** : DGPAAT, DGAI, FAM, SSP, groupements des DRAAF et des DDCSPP
 - **Ministère de l'Intérieur** : Direction générale des collectivités locales
 - **Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie** : Direction générale de la prévention des risques
 - **Ministère de l'Economie et des Finances** : Direction générale des finances publiques

MISSIONS DE L'ONA



- **Instance dédiée à l'abattage sur les sujets économique, sanitaire, technique, social et sociétal.**
- **Missions :**
 - suivi de l'activité d'abattage en lien avec les CIA ;
 - propositions d'orientations stratégiques dans le domaine économique, sanitaire, technique, social et sociétal ;
 - information et discussion des évolutions réglementaires et analyse de leurs conséquences ;
 - suivi des audits ;
 - expertise sur des questions d'ordre social, sociétal et éthique concernant l'activité d'abattage ;
 - élaboration d'avis consultatifs en groupes de travail.

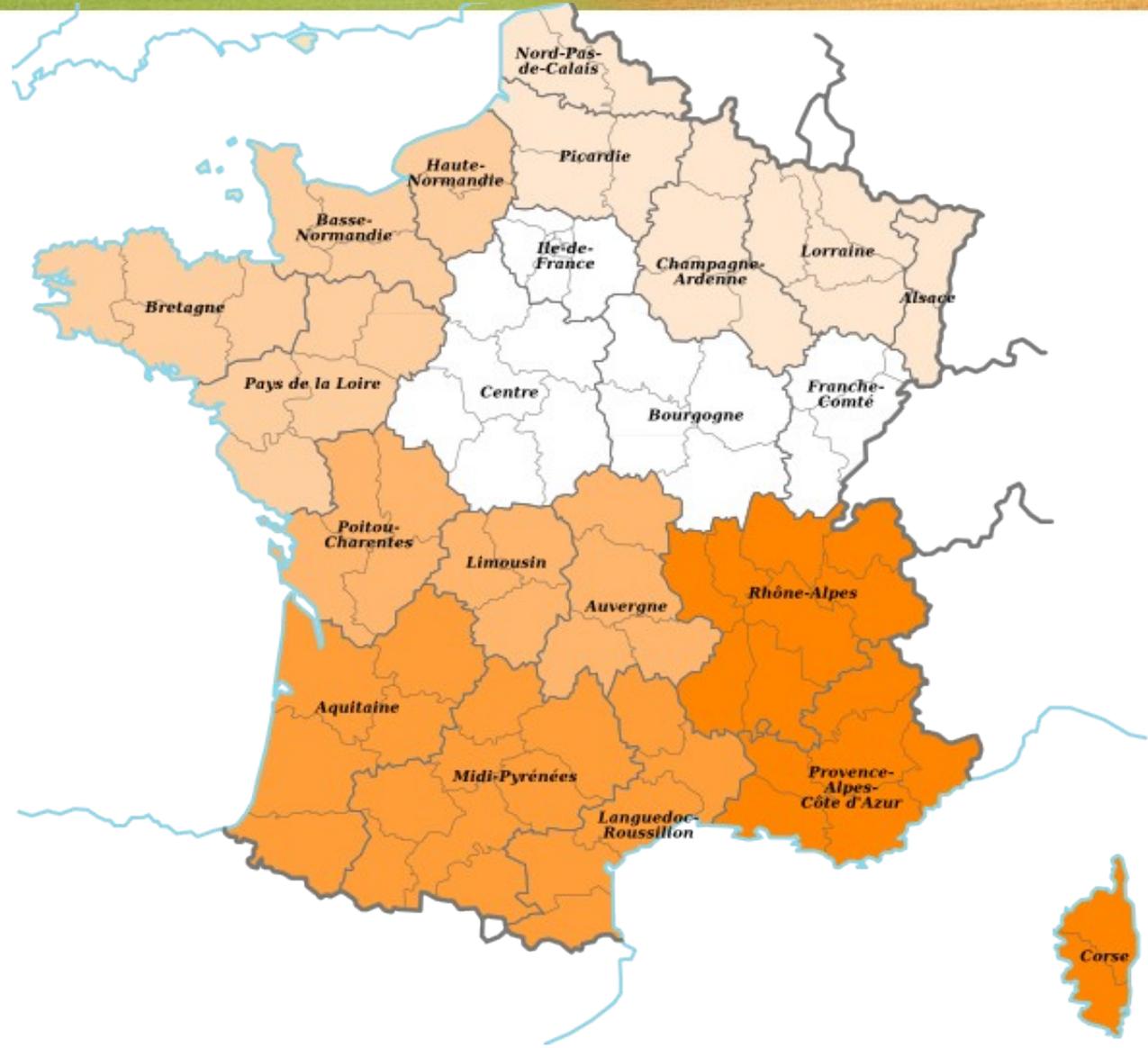
ETAT D'AVANCEMENT

- **Arrêté du 13 décembre 2012 portant nomination du président et des membres du Comité de pilotage**
- **Président : Eric BARNAY**, président de la FNEAP
- **Base de données** (données sanitaires SIGAL, économiques et environnementales)

Les Commissions interrégionales des abattoirs (CIA)

- instances de réflexion et d'élaboration de stratégie au niveau local sur des volets uniquement économiques;
- concernent uniquement les abattoirs d'animaux de boucherie;
- dans 6 grandes interrégions définies pour l'ensemble des filières.

ARTICULATION ONA-CIA (2/5)



ARTICULATION ONA-CIA (3/5)

- **Regroupent :**
 - professionnels (abattage, mise en marché, production, transformation, commercialisation et distribution ;
 - services de l'État et collectivités locales ;
 - Chambres consulaires
- **Présidées** par les préfets coordonnateurs

Missions :

1. établir un **diagnostic partagé de la pertinence des outils d'abattage de la zone** (au regard des capacités de production et d'abattage du bassin et des flux d'animaux et de produits) ;
2. élaborer une **une stratégie** sur la base de l'analyse des perspectives d'évolution de l'offre d'abattage au niveau du bassin en lien avec les capacités de production
3. formuler **des avis en opportunité** concernant les demandes d'aides aux investissements et à la restructuration (FranceAgriMer).

ARTICULATION ONA-CIA (5/5)

